



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E204540

VALABLE JUSQU'AU

16/09/2026

ÉDITÉ LE

04/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/12/2020

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 11/09/2023  
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOURG EN BRESSE

Siret : 892 424 813 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4730275

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 64249859

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 64249859

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/07/2025

Raison sociale : BMF CLIMATISATION MAINTENANCE

175 ROUTE DE MASSIEUX  
01390 CIVRIEUX

Téléphone : 06 40 09 26 65

Portable : 06 40 09 26 65

Fax :

Site Internet :

E-mail : morgan.bmfclim@gmail.com

Responsabilité légale :

BM SERVICES (808 021 869) / BONNARD MORGAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE               | 17/09/2024           |
| 5263 | Maintenance d'installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 17/09/2024           |
| 5311 | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE                          | 17/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 17/09/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 17/09/2024         |
| o Ventilation mécanique       | 17/09/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.